

## PROGRAMMES DE COURS 1905

***Règlement et programme types des écoles primaires communales***  
**Éditions Lambert-De Roisin, Namur, 1905**  
**21 x 14 cm**

L'ouvrage contient les directives du Ministère de l'Instruction publique destinées aux autorités administratives, aux instituteurs et aux élèves des écoles primaires communales.

Les matières enseignées se subdivisent en branches obligatoires et branches facultatives. La répartition des contenus se fait à trois niveaux : degré inférieur, degré moyen et degré supérieur. Le nombre des heures de cours attribuées à chaque discipline figure dans un tableau récapitulatif. Le total s'élève à 25 heures par semaine. Les cours ne sont pas identiques dans les écoles de garçons et les écoles de filles, dans les écoles urbaines et les écoles rurales.

Les branches obligatoires sont religion et morale, lecture et écriture, langue maternelle (exercices d'élocution, exercices de rédaction, orthographe, grammaire), éléments du calcul et du système légal des poids et mesures (calcul mental, arithmétique, système métrique), géographie, histoire de Belgique, éléments du dessin (lignes droites, figures

planes, lignes courbes, couleurs, perspective, dessin géométrique, dessin d'ornement), notions d'hygiène, chant (système modal, système tonal), gymnastique (exercices sans instruments, exercices avec instruments portatifs, exercices aux engins fixes), travaux à l'aiguille (écoles de filles), notions d'agriculture (écoles de garçons dans les communes rurales). Les branches facultatives sont : notions élémentaires de sciences naturelles, seconde langue, notions d'économie domestique et de travaux du ménage (écoles de filles)

